

Les socialauds de Haute-Garonne lancent une campagne sur les bus pour faire accepter l'islam aux Français !

écrit par Christine Tasin | 25 mai 2019

Conseil départemental



LA RÉPUBLIQUE ASSURE LA LIBERTÉ DE
CONSCIENCE. ELLE GARANTIT LE LIBRE EXERCICE
DES CULTES SOUS LES SEULES RESTRICTIONS
ÉDICTÉES DANS L'INTÉRÊT DE L'ORDRE PUBLIC.

ARTICLE 1 - LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905

liberté - égalité - fraternité
laïcité

TOUJOURS NOS ACTIONS SUR HAUTE-GARONNE.FR



**Agir
pour vous !**

.

C'est encore une affaire énorme, payée par le contribuable de Haute-Garonne, tant qu'à faire...

Les bus toulousains (entre autres) roulent donc avec un immense panneau rappelant l'article 1 de la loi de 1905.

Conseil départemental



LA RÉPUBLIQUE ASSURE LA LIBERTÉ DE
CONSCIENCE. ELLE GARANTIT LE LIBRE EXERCICE
DES CULTES SOUS LES SEULES RESTRICTIONS
ÉDICTÉES DANS L'INTÉRÊT DE L'ORDRE PUBLIC.

ARTICLE 1 - LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905

liberté - égalité - fraternité
laïcité

TOUJOURS NOS ACTIONS SUR HAUTE-GARONNE.FR



**Agir
pour vous !**

Pourquoi donc faudrait-il, en mai 2019, faire une campagne pour inciter les Français à respecter la laïcité qu'ils appliquent et respectent depuis plus d'un siècle ?

Pourquoi faudrait-il rappeler aux Français que la loi prévoit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes ? Ils le savent depuis longtemps et n'ont jamais eu besoin qu'on le leur rappelle...

.

Elémentaire, mon cher Watson.

.

C'est qu'une nouvelle population, allogène, interdit le vivre ensemble et entend imposer à notre pays des pratiques incompatibles avec nos traditions, nos valeurs, nos lois.

Et voilà que nos Français d'origine de commencer à se gratter la tête et de se demander s'ils ont vraiment le droit de se balader en pyjama et sac poubelle, s'ils ont le droit de faire de la femme un être inférieur traité de salope s'il ne cache pas ses cheveux, s'ils ont le droit de tout casser quand l'un des leurs est arrêté ou emprisonné, s'ils ont le droit d'enseigner à leurs enfants que le coran passe avant les lois de la République, s'il est normal qu'il y ait entre 70 et 80 pour cent de musulmans en prison dans un pays qui en compte 30 pour cent, s'il est normal que l'on soit obligés de se battre pour que les gosses à l'école ne portent pas de voile, s'il est normal que les nôtres se retrouvent au tribunal pour avoir refusé une voilée dans un restaurant ou comme salariée dans une entreprise, s'il est normal que d'autres soient condamnés pour avoir juste critiqué l'islam...

.

Tout cela sent la révolte, voire la révolution.

.

Alors, nos élites, qui sont de grands penseurs, comme chacun sait, craignent au mieux des défaites électorales et l'élection des lépreux et au pire une guerre civile.

.
Que croyez-vous qu'ils décidèrent, en bons macroniens-socialauds (c'est la même chose ?).

Le président du Conseil départemental est en effet le socialiste Georges Méric, il a décidé de ré-éduquer les Français de son département. Il a donc décidé de leur mettre sous les yeux, en permanence cette assertion, cette loi : *la République garantit le libre exercice des cultes*. Traduisez :

Déplacements en pyjama et sac poubelle ? C'est normal. Loi de 1905 !

Femmes discriminées parce que femmes et donc obligées de cacher leurs cheveux ? C'est normal. Loi de 1905 !

Le Coran avant la République ? C'est normal. Loi de 1905 !

Les musulmans plus violents et délinquants que la moyenne des Français ? C'est normal. Loi de 1905 !

Les voilées en entreprise et dans les restaurants, faisant fuir le client ? C'est normal. Loi de 1905 !

Les islamophobes au tribunal et même au trou ? C'est normal. Loi de 1905 !

.
Mais, mais, c'est pas ça la loi de 1905, c'est pas ça, la laïcité à la française, c'est une trahison absolue et délibérée, notamment de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen !

Vos gueules, les mouettes !